

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1618

24 juin 2014

### SOMMAIRE

ColKart Investment II SCS .....	77662	I.C.S. S.à r.l. ....	77623
CSC Computer Sciences International S.à r.l. ....	77634	IFS Capital Luxembourg S.A. ....	77623
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR .....	77628	Impe Lux S.à r.l. ....	77621
FEIERBLUMM Productions a.s.b.l. ....	77660	Impe Lux S.à r.l. ....	77624
Financière Ulisse S.A. ....	77618	Impe Lux S.à r.l. ....	77625
Finestra S.A. ....	77618	International Global SICAV .....	77625
Fitness & Bikes Support S.A. ....	77619	Intraco Consulting .....	77626
Floralie S.à r.l. ....	77619	Invest in Luxembourg S.A. ....	77623
Framohat S.C.l. ....	77621	Iramar s.à r.l. ....	77622
FS Invest S.à r.l. ....	77620	Ireco S.A. ....	77637
Genialics S.A. ....	77622	Isis Holding S.A. ....	77626
GGP Greenfield S.A. ....	77664	Istalex Holding S.à r.l. ....	77625
G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trad- ing Company S.A.) .....	77622	IVG Andel 17 Beteiligungs Gmbh .....	77626
Godefroid Holdings Limited S.à r.l. ....	77620	IVG Praterstrasse Beteiligungs GmbH ...	77627
Golden Recovery S.A. ....	77621	Jetix Europe Properties S.à r.l. ....	77626
Green Point Holdings GP S.A. ....	77618	Jocan S.à r.l. ....	77627
Gruppo di Partecipazioni e Servizi S.à r.l. .....	77622	Jomago S.à r.l. ....	77628
Hausing .....	77623	Kapital 2008 Investments S.A. ....	77625
Hobhouse S.A. ....	77623	KMH Luxembourg S.à r.l. ....	77624
Hoyer Luxembourg Sàrl .....	77624	Lux Terra Invest Management S.à r.l. ....	77619
HWB Capital Management S.A. ....	77624	MC GP S.à r.l. ....	77641
I A F A Global Opportunities SICAV .....	77625	Modellbunnfrënn Jonglënster .....	77663
		Nika-Lux S.à r.l. ....	77664
		VQ Energy One S.C.A. ....	77648

**Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 avril 2014*

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Monsieur Antonio FORTE, de Monsieur Giorgio BIANCHI et de Madame Sandrine DURANTE, tous résidant professionnellement à Luxembourg, décide d'accepter leurs démissions, avec effet au 28 février 2014.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

- Monsieur Dominique AUDIA, né le 16 mars 1965 à Metz (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Monsieur Giovanni SPASIANO, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- la société de droit luxembourgeois dénommée «CL MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le n° B. 183.640; leur mandat ayant la même échéance que celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014056542/22.

(140065202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Finestra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.719.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014056545/10.

(140065270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.646.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Cornelius Bechtel, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Maitrejean, avec adresse au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg

- Philippe Schenk Graf Von Stauffenberg, avec adresse à Rainville Road, Gebäude Thames Wharf, Stockwerk 2<sup>nd</sup> Floor, W6 9HA London, Royaume-Uni

- Dr. Matthias Georg Allgaier, avec adresse au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Renouvellement du mandat de «zugelassener Wirtschaftsprüfer» de KPMG Audit SARL, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014056556/22.

(140065212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Floralie S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FLORALIE S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056548/11.

(140064809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Fitness & Bikes Support S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 175.284.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2014*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du deux janvier deux mille quatorze:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide:

- la révocation de ADABAY LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 66-68 High Road bâtiment Overseas House WD23 1GG Bushey Heath, Herst au Royaume Uni, société immatriculée sous le N° 7020623 auprès du Companies House, société représentée par Mrs Christine WOOLDRIDGE avec adresse professionnelle: 20 Greatham Road WD23 2HP Bushey, Royaume Uni, de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 02/01/2014.

- la nomination de l'administrateur EUROPEENNE DE TECHNIQUES ET DE GESTION établie et ayant son siège social à 24 rue Gaffelt L-3480 DUDELANGE, société immatriculée sous le N° B113217 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Mme Odile DEMEERSEMAN, né(e) le 21/06/1962 à ST OUEN (France), avec adresse professionnelle: 24 rue Gaffelt L-3480 DUDELANGE, en remplacement de ADABAY Ltd, avec effet au 02/01/2014.

- la révocation de ADABCO LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à 66-68 High Road WD23 1GG Bushey Heath, Herst au Royaume Uni, société immatriculée sous le N° 7020648 auprès du Companies House, société représentée par Lucy DAY, avec adresse professionnelle: Grange Lane Letchmore Heath Millfield House, WD25 8EA, Watford, Royaume Uni, de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 02/01/2014.

- la nomination\_omme administrateur Mme Eunice Isabel FERNANDES GALVAO MARQUES née le 13/11/1972 à Oruche Santarem (Portugal) demeurant 24 rue Gaffelt, L-3480 DUDELANGE, en remplacement de ADABCO Ltd, avec effet au 02/01/2014.

Référence de publication: 2014056547/27.

(140065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Lux Terra Invest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.691.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société Lux Terra Invest Management Sarl tenue le 18 avril 2014 au siège de la société*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- 1) D'accepter la démission de M. Thierry BICHEL de son poste de gérant en date du 10.09.2013;
- 2) D'accepter la démission de M. Reinhard KORNHAAB de son poste de gérant en date du 22.10.2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014056676/16.

(140065027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 2.098.451.600,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 31 mars 2014 que:

- GS Capital Partners 2000, L.P. a transféré avec effet immédiat 54,847 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P. a transféré avec effet immédiat 19,929 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG a transféré avec effet immédiat 2,292 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 17,426 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P. a transféré avec effet immédiat 1,896 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 66,074 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 34,177 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Institutional, L.P. a transféré avec effet immédiat 22,688 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V GmbH & Co. KG a transféré avec effet immédiat 2,623 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - Goldman Sachs ISS Investors, L.P. a transféré avec effet immédiat 19,024 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - EQT III Limited a transféré avec effet immédiat 51,857 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - EQT IV Limited a transféré avec effet immédiat 242,648 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant A

Référence de publication: 2014056550/34.

(140064948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Godefroid Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 181.359.

**EXTRAIT**

Par résolutions signées en date du 17 mars 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Barthélémy, avec adresse au 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 27 février 2014.
2. Acceptation de la nomination de Xavier Pauwels, avec adresse au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof comme nouveau Gérant de classe B, avec effet au 27 février 2014 et pour une période indéterminée.
3. Acceptation du changement d'adresse de Muriel Bourgeois, Gérant de classe B, du 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.
4. Acceptation du transfert de siège de la société du 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056554/20.

(140065174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Framohat S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3934 Mondercange, 26, Mausereck.  
R.C.S. Luxembourg E 1.539.

—  
*Extrait*

*Répartition du capital social*

Suite au décès de Madame Albertine TAPP et suite à deux cessions de parts d'intérêts et à une donation de parts d'intérêts datées du 12 décembre 2006, le capital social de la Société du montant de 2.500.-EUR, divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 25.-EUR chacune, est réparti comme suit:

Monsieur Paul HARY

né le 21 janvier 1935 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

demeurant à L-3934 Mondercange, 26 am Mausereck . . . . . 40 parts d'intérêts

Madame Monique TERWINDT-HARY

née le 23 novembre 1960 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

demeurant à L-4319 Esch-sur-Alzette, 18 rue Robert Schumann . . . . . 30 parts d'intérêts

Monsieur Frank TERWINDT

né le 4 juillet 1950 à Huissen (Pays-Bas)

demeurant à NL-6221 Maastricht, 27<sup>e</sup> Clermontlunet . . . . . 30 parts d'intérêts

TOTAL . . . . . 100 parts d'intérêts

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de Madame Monique TERWINDT-HARY, Gérante de la Société, est la suivante: L-4319 Esch-sur-Alzette, 18 rue Robert Schumann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 11 avril 2014.

*Pour la Société*

Paul HARY / Monique TERWINDT-HARY

*Gérant / Gérante*

Référence de publication: 2014056549/29.

(140065132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Golden Recovery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 74.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014056572/11.

(140065227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 87.846.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 avril 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour IMPE LUX S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056617/14.

(140064827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Gruppo di Partecipazioni e Servizi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 128.465.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en date du 15 avril 2014 que:

- la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 26 avril 2013;
- la démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Kaliroi Thouas et Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élues nouvelles gérantes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2013.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056557/17.

(140065378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trading Company S.A.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31.01.2014, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

Alle Teilhaber waren anwesend.

01 Abberufung des Rechnungskommissars PASION LUXEMBOURG SA:

02 - Ernennung als Rechnungskommissars COHNEN HORST, Wohnhaft in B-4770 AMEL, Meyerode, Rodescht 6.

03 - Der Gesellschaftssitz wird von 53, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH nach 19, Duarrefstrooss L-9990 WEISWAMPACH verlegt.

04 - Verlängerung des Mandats von Herr Julien Vanhollebeke als Alleinverwalter

Alle sind ernannt bis zur Generalversammlung in 2020.

VAN HOLLEBEKE Julien

Präsident

Référence de publication: 2014056552/18.

(140065361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Genialics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 96.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056560/9.

(140064900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Iramar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 32, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 129.126.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056626/10.

(140065176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Hobhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 161.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014056600/13.

(140065031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Hausing, Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 26A, rue de Kahler.  
R.C.S. Luxembourg B 155.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Jacques CASTEL  
Notaire

Référence de publication: 2014056598/12.

(140065376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**I.C.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Gisibert.  
R.C.S. Luxembourg B 16.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056605/9.

(140065449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**IFS Capital Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 58.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056613/11.

(140065254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Invest in Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 26, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 78.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056623/9.

(140065021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---



**Hoyer Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 9.651.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014056603/12.

(140065043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**HWB Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

*Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 27. März 2014*

Die Generalversammlung fasst folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt mit Wirkung zum 27. März 2014, Herrn Herbert Brand, geboren am 15.09.1960 in Trier (D), Berufsadresse in L-5365 Munsbach 2 rue Gabriel Lippmann, unter der aufschiebenden Bedingung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier, als Verwaltungsratsmitglied der HWB Capital Management S.A. zu bestellen.

Ausserdem nimmt die Generalversammlung den Rücktritt von Frau Gabriele Tober als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung an.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Fiduciaire Everard Klein Sàrl

Référence de publication: 2014056604/17.

(140065083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.846.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 avril 2014 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour IMPE LUX S.à r.l. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056619/15.

(140065284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**KMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 440.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.171.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056656/10.

(140065332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.



**I A F A Global Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 172.248.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für I|A|F|A Global Opportunities SICAV*  
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014056610/12.

(140065164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 87.846.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMPE LUX S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056618/11.

(140065030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**International Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.857.

Le Bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2014. \*

Référence de publication: 2014056621/11.

(140065491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Istalex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. VERDEIL  
Gérant Unique

Référence de publication: 2014056629/11.

(140065131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Kapital 2008 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.661.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur de votre société l avec effet immédiat.  
Le 10 Avril 2014. Giovanni La Forglà.

Référence de publication: 2014056645/9.

(140064970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Isis Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 163.889.

Par lettre recommandée adressée le 22 avril 2014 à la société ISIS HOLDING S.A., la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société ISIS HOLDING S.A., 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et ce, avec effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire / Un administrateur*

Référence de publication: 2014056627/13.

(140065136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Intraco Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.801.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 mars 2014*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mars 2014, que la société International Business Performers S.A., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 91644, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société Arbo Asset Management Inc., ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, PO Box 116, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Performers S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Wiltz, le 14 mars 2014.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2014056622/17.

(140065303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Les comptes consolidés de la société The Walt Disney Company au 28 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conformément à l'article 314 de la loi modifiée le 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056638/11.

(140065489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**IVG Andel 17 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.018.

*Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014*

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt/Main, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Andreas Rosenberger, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten, Österreich, geschäftsansässig in Riemergasse 14/16, A-1010 Wien, Österreich, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Andreas Rosenberger; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014056632/32.

(140064929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Jocan S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JOCAN S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056642/11.

(140065028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**IVG Praterstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 146.715.

*Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014*

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt/Main, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Jan Kuhn, geboren am 27. Juli 1976 in Bonn, Deutschland, geschäftsansässig in THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt am Main, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Ernennung von Herrn Andreas Rosenberger, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten, Österreich, geschäftsansässig in Riemergasse 14/16, A-1010 Wien, Österreich, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Herr Jan Kuhn;

- Frau Irmgard Linker;  
- Herr Andreas Rosenberger; und  
- Herr Cyril Amos Schelling.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2014056634/36.

(140064972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Jomago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22/04/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014056643/11.

(140065400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under Luxembourg law under the form of a SICAR - Société d'Investissement à Capital Risque, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143088 (hereinafter referred to as the Company), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2927 dated December 9, 2008, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated November 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 288 dated February 2, 2012.

The meeting is chaired by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Morgane Mathieu with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and as scrutineer Ms. Morgane Mathieu, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders of the Company have been duly convened to the present meeting by way of convening notices sent on January 24, 2014.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that forty-four thousand four hundred forty (44.440) shares having a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, representing seventy-two point sixty-nine percent (72,69)% of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Proposal to appoint Pierre-Yves Poirier as new Key Person A of the Company in replacement of Laurent Dorpe;
2. Approval of the appointment of Pierre-Yves Poirier as new Key Person A of the Company in replacement of Laurent Dorpe;
3. Acknowledgement of the appointment of Jérôme Bévierre as Key Person B in replacement of Pierre-Yves Poirier;
4. Decision to amend the definition of Key Persons in the preamble of the articles of association of the Company;
5. Amendment of the definition of Key Persons;

6. Renewal of the authorization granted to the General Partner of the Company to increase the share capital of the Company within the limit of the authorized share capital for another period of five (5) years;

7. Cancellation of the twenty-eight (28) class A1 shares and twenty-four (24) class A2 shares previously redeemed by the General Partner of the Company on October 29, 2012;

8. Amendment of article 5 of the Company's articles of association;

9. Amendment of article 8 of the Company's articles of association;

10. Miscellaneous.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to acknowledge the proposal of the appointment of Pierre-Yves Poirier, as new Key Person A of the Company in replacement of Laurent Dorpe.

*Second resolution*

The meeting resolves to approve the appointment of Pierre-Yves Poirier, as new Key Person A of the Company in replacement of Laurent Dorpe.

*Third resolution*

The meeting resolves to acknowledge the appointment of Jérôme Bévierre, as Key Person B of the Company in replacement of Pierre-Yves Poirier.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend the definition of Key Persons in the preamble of the articles of association of the Company.

*Fifth resolution*

The meeting resolves that pursuant to the above resolutions, the definition of Key Persons shall read as follows:

Key Persons

means the following persons:

Key Persons A: the three (3) senior professionals recruited by the Advisory Company and/or its affiliates, who will be located in Hong Kong, People's Republic of China or any other place where the most suited person would be located. Those persons are: Moling Chen, Maggie Chen and Pierre-Yves Poirier;

Key Persons B: the two (2) senior professionals recruited by the Advisory Company and/or its affiliates, who will be located in Paris or any other place where the most suited person would be located. These persons are: Pierre-Michel Passy et Jérôme Bévierre.

Then, any replacement in accordance with Article 13;

*Sixth resolution*

The meeting resolves to approve the renewal of the authorization granted to the general partner of the Company to increase the share capital of the Company within the limit of the authorized share capital for another period of five (5) years starting as from the date of publication the present deed.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to approve the cancellation of the twenty-eight (28) class A1 shares and twenty-four (24) class A2 shares previously redeemed by the general partner of the Company on October 29, 2012.

*Eighth resolution*

The meeting resolves, pursuant to the above two resolutions, to amend article 5 of the Company's article of association so that it shall read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at twenty-two million seven hundred twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 22.729.500,00) divided into:

(i) forty-five thousand one hundred seventy-eight (45.178) class A shares ("Class A Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; the Class A Shares are composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to the Management Fee and co-investment rights, as follows:

a) Class A1 Shares allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (EUR 5,000,000.-) ("Class A1 Shareholders"),

b) Class A2 Shares allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (EUR 5,000,000.-) ("Class A2 Shareholders").

(ii) two hundred eighty (280) class B shares ("Class B Shares") all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and,

(iii) one (1) class C share (the “Class C Share”), held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a “Share” and together as the “Shares”. Holders of Class A Shares and/or Class B Shares are individually referred to as a “Shareholder” and together as “Shareholders”. The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investors.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to two hundred fifty million Euros (EUR 250,000,000.-) divided into:

(i) Four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499,719) Class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; composed of Class A1 and Class A2 shares;

(ii) Two hundred eighty (280) Class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and

(iii) One (1) Class C share which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

By virtue of the Company’s maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.-), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of Class A Shares, by up to an additional four hundred fifty-four thousand five hundred forty-one (454.541) Class A Shares fully paid up, and is authorized and empowered to:

(i) realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Shares against payment in cash;

(ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Class A Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares; and,

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Class A Shares and Class B Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner. In case of renewal, the authorization will be valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed approving such renewal.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.”

#### *Ninth resolution*

The meeting resolves to amend article 8 of the Company’s article of association so that it shall read as follows:

“The issued capital of the Company may be increased or reduced at one or more times by a vote of two thirds (2/3) of the Shares held by Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders, with the consent of the General Partner.

The issued capital of the Company may further be decreased in one or several times by a resolution of the General Partner in its sole discretion. Such decrease can be done either by means of a decrease of the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares subject to such decrease or by means of a decrease of the number of the Class A Shares and/or Class B Shares in issue with their concomitant cancellation. The shareholders whose shares are subject to a capital decrease shall receive, as reimbursement, an amount at least equivalent to (a) a portion of the amount paid in and not previously reimbursed on the shares subject to this decrease in case of a decrease of the shares’ nominal value or (b) the nominal value in case of a decrease and cancellation of the number of Class A Shares and/or Class B Shares in issue.

The General Partner shall have full power to pay the reimbursement monies, cancel the corresponding Class A Shares and/or Class B Shares in case of a decrease of the number of Class A Shares and/or Class B Shares in issue, or to decrease the nominal value of the shares which nominal value shall be decreased, to represent the Company before any notary to enact the related capital decrease and/or to make all the relevant filings provided for in the Company Law.

Any reduction of capital must apply to all Class A Shareholders and/or all Class B Shareholders, in each case pro rata to their shareholding in each class of Shares.“

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.



On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions soumise au régime de la société d'investissement en capital à risque à Luxembourg "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143088 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2927, en date du 9 décembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2988, en date du 2 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire Melle Morgane Mathieu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et comme scrutateur Melle Morgane Mathieu, prénommée;

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués à la présente réunion par des convocations écrites envoyées le 24 janvier 2014.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que quarante-quatre mille quatre cent quarante (44.440) actions, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, représentant soixante-douze virgule soixante-neuf pourcent (72,69%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Proposition de nommer Pierre-Yves Poirier en tant que nouvelle Personne Clé A de la Société en remplacement de Laurent Dorpe;

2. Approbation de la nomination de Pierre-Yves Poirier en tant que nouvelle Personne Clé A de la Société en remplacement de Laurent Dorpe;

3. Reconnaissance de la nomination de Jérôme Bévierre en tant que Personne Clé B en remplacement de Pierre-Yves Poirier;

4. Décision de modifier la définition de Personnes Clés dans le préambule des statuts de la Société;

5. Modification de la définition de Personnes Clés:

6. Renouvellement de l'autorisation accordée au Commandité de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans;

7. Annulation des vingt-huit (28) actions de classe A1 et des vingt-quatre (24) actions de classe A2 rachetées par le Commandité de la Société le 29 octobre 2012;

8. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

9. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;

10. Divers

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de reconnaître la proposition de nomination de Pierre-Yves Poirier en tant que nouvelle Personne Clé A de la Société en remplacement de Laurent Dorpe.



#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la nomination de Pierre-Yves Poirier en tant que nouvelle Personne Clé A de la Société en remplacement de Laurent Dorpe.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de reconnaître la nomination de Jérôme Bévierre en tant que Personne Clé B en remplacement de Pierre-Yves Poirier.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la définition de Personnes Clés dans le préambule des statuts de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution prise ci-dessus, de modifier la définition de Personnes Clés pour lui donner la teneur suivante:

Personnes Clés désigne les personnes suivantes:  
Personnes Clés A: les trois (3) cadres dirigeants recrutés par la Société de Conseil et/ou ses affiliés qui seront installés à Hong Kong, en République Populaire de Chine ou en tout autre lieu où la personne la mieux placée à cette fonction serait domiciliée. Ces personnes sont: Moling Chen, Maggie Chen et Pierre-Yves Poirier;  
Personnes Clés B: les deux (2) cadres dirigeants recrutés par la Société de Conseil et/ou ses affiliés qui seront installés à Paris ou en tout autre lieu où la personne la mieux placée à cette fonction serait domiciliée. Ces personnes sont: Pierre-Michel Passy et Jérôme Bévierre;  
Par la suite, tout remplaçant conformément à l'Article 13;

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au Commandité de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'approuver l'annulation des vingt-huit (28) actions de classe A1 et des vingt-quatre (24) actions de classe A2 rachetées par le Commandité de la Société le 29 octobre 2012.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide, suite aux deux résolutions prises ci-dessus, de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 22.729.500,00), divisé en:

(i) quarante-cinq mille cent soixante-dix-huit (45.178) actions de classe A («Actions de Classe A»), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

a) des Actions de Classe A1, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions Euro (EUR 5.000.000,-) («Actionnaires de Classe A1»),

b) des Actions de Classe A2, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) («Actionnaires de Classe A2»).

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B («Actions de Classe B»), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C («l'Action de Classe C»), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-), intégralement libérée.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont individuellement désignées comme «Action» et dans leur ensemble les «Actions». Les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B sont individuellement désignés comme «Actionnaire» et dans leur ensemble les «Actionnaires». Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par les Personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 EUR) divisé comme suit:

(i) Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499.719) Actions de Classe A, toutes d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 EUR) chacune, intégralement libérées, composées d'Actions de Classe A1 et de Classe A2;

(ii) Deux cents quatre-vingts (280) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 EUR), intégralement libérées; et

(i) Une (1) Action de Classe C, qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 EUR), intégralement libérée.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 EUR), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'Actions de Classe A jusqu'à quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-et-une (454.541) Actions de Classe A, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

(i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, en émettant de nouvelles Actions de Classe A, contre paiement en numéraire;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer le cas échéant sur les Actions de Classe A les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe A; et,

(iii) mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Classe A contre paiement en numéraire.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité. En cas de renouvellement, l'autorisation sera valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte approuvant un tel renouvellement.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital libéré de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par l'expression des deux tiers (2/3) des droits de vote associés aux Actions détenues par les Actionnaires présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, avec le consentement du Commandité.

Le capital émis de la Société peut, en outre, être diminué en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Commandité, à sa seule discrétion. Une telle diminution peut être effectuée soit par une réduction de la valeur nominale des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B sujette à cette réduction, soit par une diminution du nombre d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B en question avec leur annulation concomitante. Les actionnaires dont les actions sont concernées par la diminution de capital social recevront, pour remboursement, un montant au moins équivalent à (a) une portion du montant souscrit et non encore remboursé sur les actions concernées par la diminution en cas de diminution de la valeur nominale des actions ou (b) la valeur nominale en cas de diminution du nombre d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B en question.

L'Associé Commandité a tout pouvoir pour verser les montants à rembourser, annuler les Actions de Classe A et/ou les Actions de Classe B correspondantes, au cas où il s'agit d'une diminution du nombre d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B émises, ou de diminuer la valeur nominale des actions dont la valeur nominale doit être diminuée, de représenter la Société devant tout notaire afin de constater la diminution de capital et/ou de faire tous les enregistrements nécessaires prévus par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Toute réduction du capital doit s'appliquer à tous les Actionnaires de Catégorie A et/ou tous les Actionnaires de Catégorie B, dans chaque cas au prorata de leur possession de chaque catégorie d'Actions.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: de La Guéronnière, Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055245/309.

(140063476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**CSC Computer Sciences International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.702.487.827,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.714.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSC Computer Sciences International S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, having a share capital of USD 4,955,987,827 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149714 (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2554, on 31 December 2009, and its articles of association were amended for the last time on 1 March 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 986, on 17 April 2012.

There appeared:

CSC Computer Sciences International Inc., a company incorporated under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at 6100, Neil Road, Suite 540089511 Reno, Nevada, United States of America, and registered with the Trade and Companies Register of the State of Nevada, United States of America, under the number C19123-1995 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) are duly represented at the Meeting;

2. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 250,000,000 (two hundred and fifty million United States Dollars) from its current amount of USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) to USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of an aggregate amount of 250,000,000 (two hundred and fifty million) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of USD 250,000,000 (two hundred and fifty million United States Dollars) (the Repurchase Price), corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares;

(c) Subsequent amendment of article 5 of the Articles so as to reflect the amendments referred to under item (b) above;

(d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item (b) above and empowerment and authorization of any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy in Luxembourg to register, on behalf of the Company, said changes in the share register of the Company; and

(e) Miscellaneous.

III. after deliberation the Sole Shareholder takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 250,000,000 (two hundred and fifty million United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollar), represented by 4,952,487,827 (four billion nine hundred and fifty-two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each to USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of USD 250,000,000 (two hundred and fifty million United States Dollars), corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares.

The Sole Shareholder resolves to accept and record the intervention of the Sole Shareholder, represented as stated above, relating to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price.

The Sole Shareholder declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars), represented by 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) per share each."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy in Luxembourg, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

#### *Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSC Computer Sciences International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 714 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2554 le 31 décembre 2009, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> mars 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 986 daté du 17 avril 2012.

A comparu:

CSC Computer Sciences International Inc, une société régie par le droit de l'état du Néveda, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6100, Neil Road, Suite 540089511 Reno, Néveda, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'état du Néveda sous le numéro C19123-1995 (l'Associé Unique);

ici représentée par Robert Steinmetzer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à USD 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation;

(b) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 250.000.000 (deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive d'un nombre total de 250.000.000 (deux cent cinquante millions) de parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de USD 250.000.000 (deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées;

(c) Modification consécutive de l'article 5. des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus;

(d) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements intervenus ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

(e) Divers.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 250.000.000 (deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.952.487.827 (quatre milliards neuf cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'ensemble des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique pour le montant du Prix de Rachat, soit un prix de rachat total de USD 250.000.000 (deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées.

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus relative au rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat.

L'Associé Unique déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat, avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy afin de procéder individuellement et au nom de la Société à l'inscription dans le registre des associés de

la Société de l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la troisième résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055217/182.

(140063401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Ireco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 10.339.

L'an deux mille quatorze, le sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IRECO S.A.», ayant son siège social à L-7327 Steinsel, rue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 10.339, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1971, publié au Mémorial C numéro 146 du 16 septembre 1972,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 933 du 19 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Abbas RAFII, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Afsaneh RAFII, ép. CARUSO, administratrice, demeurant professionnellement à Steinsel et l'assemblée choisit comme scrutatrice de Madame Parissa RAFII, ép. CARRILLO, employée, demeurant professionnellement à Steinsel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification du pouvoir de signature pour la représentation de la société.
2. Refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature de sorte que la société est valablement représentée par la signature collective de deux (2) administrateurs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société anonyme existe sous la dénomination de «IRECO S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités immobilières, l'achat, la vente, la location et la construction d'immeubles, ainsi que l'activité d'agence commerciale indépendante d'habillement et de meubles et le commerce de tapis et d'articles d'artisanat et d'art.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut encore effectuer, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent soixante-quinze mille euros (1.575.000,- EUR), représenté par mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



### Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de septembre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par voie électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### Titre IV. - Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par voie électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par voie électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par tous les membres présents ou représentés. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente-et-un mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Abbas RAFIL, Afsaneh RAFIL, ép. CARUSO, Parissa RAFIL, ép. CARRILLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2014. Relation GRE/2014/1499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2014055383/209.

(140063989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

### **MC GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 186.213.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first of April.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

DUNE LUX, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185397,

C ONE LUX, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185381,

VB (Joburg) Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 10 Lower Grosvenor Place, SW1W 0EN London, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under number 7990155,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 26, 2014 and one (1) proxy given under private seal on March 28, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MC GP S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The corporate object of the Company is to carry out the investment management activities, within the meaning of the law of July 12, 2013 on alternative investment fund managers (the AIFM Law), of M Club S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Fund).

The Company may undertake any activities relating to the investment management, administration and marketing of the Fund. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of the AIFM Law.

The Company may also manage its own activities and assets on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth

by the AIFM Law, and provided that the Company shall not, in any event, provide services to an undertaking, whether regulated or not, other than the Fund.

The Company may hold a participation in the Fund.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12.600,00) represented by twelve thousand six hundred (12.600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have a capital contribution account into which any capital contributed by a shareholder may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The capital contribution account is at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 14.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager or the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a pro tempore chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of

emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

### Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment	Representing (percentage)
DUNE LUX, prenamed . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
C ONE LUX, prenamed . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
VB (Joburg) Limited, prenamed . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
Total . . . . .	12.600	EUR 12.600,00	100%

The amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12.600,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

#### Category A Manager:

- Mr. Matthew James, chief financial officer, born on June 24, 1970 in Roehampton, United Kingdom, having his professional address at 2<sup>nd</sup> Floor, 10 Lower Grosvenor Place, London SW1W 0EN, United Kingdom;

#### Category B Managers:

- Ms. Alix Le Levreur-Barton, accounting and financial officer, born on February 13, 1989 in Quimper, France, having her professional address at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with Us, notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

DUNE LUX, une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185397,

C ONE LUX, une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185381,

VB (Joburg) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 10 Lower Grosvenor Place, SW1W 0EN Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7990155,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 26 mars 2014 et une (1) procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MC GP S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** L'objet social de la Société est de mener les activités de gestion d'investissement, au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la Loi AIFM), de M Club S.C.A., une société en commandite par actions (le Fonds).

La Société peut effectuer toute activité relative à la gestion d'investissement, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut effectuer toute activité jugée nécessaire à l'accomplissement de son objet social dans les limites, toutefois, de la Loi AIFM.

La Société peut également gérer ses propres activités et actifs de manière accessoire, exercer toutes activités liées directement ou indirectement et considérées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites prescrites par la Loi AIFM, et à condition que la Société ne fournisse, en aucun cas des services pour toute société, régulée ou non, autre que le Fonds.

La Société peut détenir une participation dans le Fonds.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille six cents Euro (EUR 12.600,00) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, la Société dispose d'un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un associé peut être crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 14.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants répartis en deux (2) catégories, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président pro tempore parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération	A concurrence de (pourcentage)
DUNE LUX, prénommé . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
C ONE LUX, prénommé . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
VB (Joburg) Limited, prénommé . . . . .	4.200	EUR 4.200,00	33,1/3%
Total . . . . .	12.600	EUR 12.600,00	100%

Le montant de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de Catégorie A:*

- M. Matthew James, directeur financier, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2<sup>nd</sup> Floor, 10 Lower Grosvenor Place, Londres SW1W 0EN, Royaume-Uni;

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Melle Alix Le Levreur-Barton, responsable comptable et financier, née le 13 février 1989 à Quimper, France, ayant son adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Marcel Stephany, administrateur de société, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2014. Relation: EAC/2014/5120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055498/366.

(140063279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

### **VQ Energy One S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 186.211.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of February

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. VQ One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 February 2014.

(hereafter referred to as the “Unlimited Shareholder”)

2. Mr. Wael SANYOURA, born in London (United Kingdom) on 21 December 1976, residing in Solidère, cité de Beyrouth, Building Foch, rue Foch, Beirut, Lebanon,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 February 2014.

(hereafter referred to as a “Limited Shareholder”).

Which powers of attorney shall be signed *ne varietur* by the attorney of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a société en commandite par actions and to draw up its articles of association as follows:

**Art. 1. Form - Name.** There exists among the unlimited shareholder “VQ One S.à r.l.” (the “Unlimited Shareholder”), the limited shareholder(s) (the “Limited Shareholder(s)”) and all those who may become holders of shares, a société en commandite par actions, under the name of “VQ Energy One S.C.A.” (the “Company”), which will be governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

#### **Art. 2. Duration.**

2.1. The Company is established for an unlimited period.

2.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, dissolution, incapacity, revocation, resignation, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the Unlimited Shareholder.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company shall be established in the City of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Manager (as defined hereafter).

4.3. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.4. The Company may establish branches, agencies or administrative offices only in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Manager (as defined below).

4.5. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Manager (as defined below) or by declaration of a person duly authorised by the Manager (as defined below) for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company has an issued capital of forty thousand and one Euro (EUR 40,001) divided into forty thousand and one (40,001) shares comprising:

i) Forty thousand (40,000) unlimited shareholder shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each allocated to the Unlimited Shareholder (the "Unlimited Shareholder Shares"), and

ii) One (1) limited shareholders share having a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "Limited Shareholders Share").

5.2. The terms "Share" and "Shares" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Unlimited Shareholder Shares and the Limited Shareholders Shares.

5.3. The terms "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the holders of the Unlimited Shareholder Shares (the "Unlimited Shareholder") and the holders of Limited Shareholders Shares (the "Limited Shareholders").

5.4. The Limited Shareholders Shares may be issued at their nominal value together with an issue premium.

5.5. The total of the issue premiums paid on the Limited Shareholders Shares shall be allocated to an extraordinary reserve (the "Free Premium Reserve"), which upon a resolution of the Manager (as defined below), may be distributed to the Limited Shareholders.

5.6. The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

#### **Art. 6. Liability of the holders of shares.**

6.1. The Unlimited Shareholder shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company, which cannot be met out of the assets of the Company.

6.2. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the nominal value and issue premium, if any, on each Limited Shareholders Share for which they subscribe and which are issued. In particular, the Limited Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company

and shall not be required to contribute to the assets of the Company on a winding-up except to the extent of any unpaid amount on such Limited Shareholders Shares, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

#### **Art. 7. Form of shares.**

7.1. The Shares of the Company shall be in registered form and cannot be converted into bearer Shares.

7.2. A register of registered Shares will be kept and will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.3. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by the Manager (as defined below).

7.4. The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register as the full owner of such Shares.

#### **Art. 8. Voting rights.**

8.1. Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

8.2. All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

**Art. 9. Meetings of the shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have those powers expressly reserved to it by the Law or by the Articles, provided that no resolution shall be validly passed unless favourably voted and duly approved by the Unlimited Shareholder.

#### **Art. 10. Time and venue of meetings.**

10.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the third Tuesday of June of each year at 10:00 a.m..

10.2. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

10.3. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time within the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the respective notices of meeting. The Manager (as defined below) may, whenever it thinks fit, convene a general meeting of Shareholders. The Manager (as defined below) shall convene a general meeting upon the written request of Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the corporate capital.

#### **Art. 11. Conduct of meetings.**

11.1. All general meetings shall be presided over by a representative of the Manager (as defined below) or in his absence by a person designated by the general meeting of Shareholders.

11.2. The quorum and voting majority required by the Law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

11.3. Except as otherwise required by the Law or as otherwise provided in the Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those Shares present and voting.

11.4. The Manager (as defined below) may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

11.5. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

11.6. The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed as far as initiated from Luxembourg and the Shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any Shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "Form") sent by the Manager (as defined below) and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of Shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the Form;

h) the signature of the Form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and

i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void. In case more than one box has been ticked resulting into a contradictory vote regarding a resolution, such contradictory vote will be assimilated to a lack of indication of vote. The Form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the Form is received by the Company at least two (2) days before the meeting. A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the Form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the Form will be taken into account.

11.7. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 12. Management of the company.**

12.1. The Unlimited Shareholder shall be the manager of the Company (the "Manager").

12.2. The Manager may be removed from its capacity as manager of the Company by a resolution of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

12.3. In case of removal, the Manager shall also procure that any Unlimited Shareholder Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor management company or other manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

12.4. In the event of the Manager's legal incapacity or inability to act, the Conseil de Surveillance (as defined below) will appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held. The administrator shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with these Articles.

12.5. The Manager undertakes not to resign from its capacity as manager of the Company, except in case of transfer of its Unlimited Shareholder Shares.

12.6 The Company shall not be dissolved on the removal, the resignation, the dissolution or the bankruptcy of the Manager provided that such latter is promptly replaced by another manager at a meeting of Shareholders.

#### **Art. 13. Powers of the manager.**

13.1. The Manager shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the authority of the Manager.

13.2. The Manager shall have the right to delegate special or limited powers and authorities to special attorneys.

13.3. The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than by exercising their voting rights as Limited Shareholders.

#### **Art. 14. Indemnification of the manager.**

14.1 The Manager shall not be liable to the Company for any loss arising in connection with the services to be performed by it save in respect of any matter resulting from its gross negligence or willful misconduct.

14.2 The Company may indemnify the Manager and any manager, officer, agent or employee of the Manager and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Manager with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a manager, officer, agent or employee of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

**Art. 15. Signatories.** The Company will be bound by the signature of the Manager or by such individual or joint signatures, as the Manager shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Manager.

#### **Art. 16. Conseil de surveillance.**

16.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (Supervisory Board) composed of at least three (3) members (the "Conseil de Surveillance") unless one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) have been appointed in which case there will be no Supervisory Board. The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of one (1) year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.



16.2. The Conseil de Surveillance may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to Law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Manager.

16.3. The Conseil de Surveillance shall appoint a chairman amongst its members (the “Chairman”).

16.4. The meetings of the Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Manager. Any meeting of the Conseil de Surveillance shall be held in Luxembourg.

16.5. Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax or other electronic transmission of each member. Separate notice shall not be required for the meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

16.6. Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

16.7. The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least the majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Any meeting held by telephone or videoconference shall be initiated from Luxembourg.

16.8. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

#### **Art. 17. Accounting year - Accounts.**

17.1. The accounting year of the Company (the “Accounting Year”) shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and including) the thirty-first of December of the same year.

17.2. The Manager shall prepare, or may procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Year in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. A set of the accounts including the report of the approved external auditor(s) if any shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of Shareholders of the Company.

#### **Art. 18. Legal reserve - Payment of dividends - Distributions.**

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

18.2. The balance of the annual net profits after allocation to the legal reserve will be at the disposal of the general meeting of Shareholders.

18.3. Interim dividends may, subject to such conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager in accordance with these Articles.

18.4. Distributions shall be paid in Euro or any other currency or by free allotment of Shares of the Company or otherwise in specie as the Manager may determine and shall be paid at such time as determined by the Manager.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1. The Company will be liquidated upon a resolution of the general meeting of Shareholders agreeing to the dissolution of the Company.

19.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

#### **Art. 20. Amendment to the articles.**

20.1. These Articles may be amended from time to time upon approval of the Unlimited Shareholder by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

20.2. The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half (1/2) in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least fifteen (15) days, with the latter being published fifteen (15) days before the meeting, in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate,

irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes of Shares present or represented in such meetings.

#### **Art. 21. Notices.**

21.1 Notices which may be or are required to be given hereunder by any Shareholder to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant Shareholder at the address indicated in the register of registered Shares or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

#### 21.2

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m on a business day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first business day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a business day or, being a business day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the first business day following transmission of the notice.

21.3 In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to the place to which it was so addressed.

**Art. 22. Laws applicable.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provision*

Exceptionally the first Accounting Year will start on the day of incorporation of the Company and end on the thirty-first of December 2014.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follow:

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1. VQ One S.à r.l., prenamed forty thousand ..... | 40,000 Unlimited Shareholder Shares |
| 2. Mr. Wael SANYOURA, prenamed one .....          | 1 Limited Shareholders Share        |

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty thousand and one Euro (EUR 40,001) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its formation, is approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of members of the Conseil de Surveillance is fixed at three (3).
- 2.- Have been appointed members of the Conseil de Surveillance:
  - a) Mrs Claire-Hélène DUPONT, Private Employee, born on 14 July 1983, in Vitry-sur-Seine (France), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
  - b) Mrs Valérie POSS, Private Employee, born on 2 August 1965, in Algrange (France), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; and
  - c) Mr. Lorenzo RAFFAGHELLO, Private Employee, born on 4 November 1968, in Genova (Italy), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Members of the Conseil de Surveillance shall not be entitled to remuneration.

3.- Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders resolving on the accounts for the accounting year ending 31 December 2014.

4.- The registered office of the Company is established in 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. VQ One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2014. (ci-après l'«Actionnaire Commandité»)

2. M. Wael SANYOURA, né à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 1976, résidant à Solidère, cité de Beyrouth, Building Foch, rue Foch, Beyrouth, Liban,

représenté par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2014. (ci-après l'«Actionnaire Commanditaire»).

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme mentionné ci-avant, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société en commandite par actions et d'en arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe entre l'actionnaire commandité "VQ One S.à r.l." (l'«Actionnaire Commandité»), l(es) actionnaire(s) commanditaire(s) (l'(es) «Actionnaire(s) Commanditaire(s)») et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de "VQ Energy One S.C.A." (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Durée.**

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, la dissolution, l'incapacité, la révocation, la démission, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant l'Actionnaire Commandité.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur,

gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

3.4.3. utiliser tous les instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du Gérant (tel que défini ci-après).

4.3. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

4.4. La Société ne peut établir des succursales, des agences ou des bureaux administratifs qu'au Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Gérant (tel que défini ci-après).

4.5. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant. De telles mesures provisoires n'auront cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital émis de quarante mille et un euros (40.001 EUR) divisé en quarante mille et une (40.001) Actions comprenant:

iii) Quarante mille (40.000) actions d'actionnaire commandité d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions d'Actionnaire Commandité»), et

iv) Une (1) action d'actionnaire commanditaire d'une valeur nominale de un euro (1 EUR), attribuée à l'Actionnaire Commandité (l'«Action d'Actionnaires Commanditaires»).

5.2. Les termes «Action» et «Actions» doivent dans les présents Statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, inclure respectivement les Actions d'Actionnaire Commandité et les Actions d'Actionnaires Commanditaires.

5.3. Les termes «Actionnaire» et «Actionnaires» doivent dans les présents Statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, inclure respectivement les détenteurs des Actions d'Actionnaire Commandité (l'«Actionnaire Commandité») et les détenteurs des Actions d'Actionnaires Commanditaires (l'«les Actionnaires Commanditaire(s)»).

5.4. Les Actions d'Actionnaires Commanditaires peuvent être émises à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission.

5.5. Le total des primes d'émission payées sur les Actions d'Actionnaires Commanditaires sera alloué à une réserve extraordinaire (la «Réserve de Primes Libre»), qui, par décision du Gérant (tel que défini ci-après) pourra être distribuée aux Actionnaires Commanditaires.

5.6. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences légales luxembourgeoises.

#### **Art. 6. Responsabilité des propriétaires d'actions.**

6.1. L'Actionnaire Commandité sera responsable de manière illimitée pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société.

6.2. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits en qualité d'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale de chaque Action d'Actionnaire Commanditaire souscrite qui leur a été émise et de la prime d'émission s'il y a lieu. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, responsabilités ou engagements de la Société et ne seront pas obligés d'apporter aux actifs de la Société en cas de liquidation sauf à concurrence de tout montant non libéré sur les Actions d'Actionnaires Commanditaires, à condition qu'ils n'agissent pas comme gérant ou représentant de la Société.

#### **Art. 7. Forme d'actions.**

7.1. Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en Actions au porteur.

7.2. Un registre des Actions nominatives sera tenu et contiendra toutes les informations prescrites par l'article 39 de la Loi. La propriété de chaque Action sera établie par inscription dans ledit registre.

7.3. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le Gérant (tel que défini ci-après)

7.4. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; dans le cas d'une Action détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront nommer un mandataire unique représentant l'Action à l'égard de la Société. La Société dispose du droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme l'unique propriétaire à l'égard de la Société. La Société devra considérer la personne au nom duquel les Actions sont enregistrées dans le registre comme plein propriétaire desdites Actions.

**Art. 8. Droit de vote.**

8.1. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

8.2. Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Statuts affectant les droits respectifs des classes d'Actions.

**Art. 9. Assemblées des actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires aura les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi ou par les Statuts étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans le vote favorable et l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 10. Date et lieu des assemblées.**

10.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg le troisième mardi du mois de juin, chaque année à 10.00 heures.

10.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

10.3. D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg et date indiqués dans les avis de convocation. Le Gérant (tel que défini ci-après) pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. Le Gérant (tel que défini ci-après) convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires, représentant pas moins de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

**Art. 11. Tenue des assemblées.**

11.1. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant du Gérant (tel que défini ci-après) ou, en son absence, par une personne désignée par l'assemblée générale des Actionnaires.

11.2. Les quorums et majorités requis par la Loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires.

11.3. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions prises à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actions présentes et votantes.

11.4. Le Gérant (tel que défini ci-après) peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

11.5. Un Actionnaire peut agir à toute réunion des Actionnaires en désignant par écrit, par courriel, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme mandataire.

11.6. L'utilisation d'équipement de vidéo conférence, conférence téléphonique ou autres moyens de communication sera autorisée pour autant que ceux-ci soient initiés à partir de Luxembourg et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par autres moyens de télécommunication. Après délibération, les votes peuvent également être exprimés par écrit ou par fax, télégramme, télex, téléphone ou autres moyens de communication, pour autant que dans ce dernier cas, ce vote soit confirmé par écrit. Tout Actionnaire peut également voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «Formulaire») envoyé par le Gérant (tel que défini ci-après) et contenant les mentions suivantes en anglais et français:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'Actions qu'il détient;
- c) chaque résolution pour laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour laquelle/lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondante aux résolutions que l'Actionnaire désire approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de la place et de la date de signature du Formulaire;
- h) la signature du Formulaire et la mention de l'identité du signataire autorisé le cas échéant; et
- i) la déclaration suivante: «En cas de manque d'indication de vote et d'absence de case cochée, le vote est nul. Dans l'hypothèse où plus d'une case a été cochée ayant pour conséquence une contradiction de vote à l'égard de la résolution, ce vote contradictoire sera assimilé à une absence de vote. Le Formulaire peut être valablement utilisé pour plusieurs assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance sont pris en considération seulement

si les votes sont reçus par la Société deux (2) jours au moins avant l'assemblée. Un Actionnaire ne peut pas envoyer à la Société une procuration et le Formulaire pour la même assemblée. Néanmoins, si la Société reçoit les deux documents, seul le vote exprimé dans le Formulaire sera pris en considération.

11.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et si les Actionnaires déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable ou publication.

#### **Art. 12. Gestion de la société.**

12.1. L'Actionnaire Commandité sera le gérant de la Société (le «Gérant»).

12.2. Le Gérant peut être révoqué de sa qualité de gérant de la Société par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

12.3. En cas de révocation, le Gérant devra faire en sorte que toutes les Actions d'Actionnaire Commandité détenues par lui au moment de sa révocation soient cédées à tout gérant ou toute autre société de gestion lui succédant qui sera nommé pour la gestion de la Société et signera tous les actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une telle cession.

12.4. En cas d'incapacité légale ou d'impossibilité d'agir du Gérant, le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) désignera un administrateur, Actionnaire ou non, qui adoptera les mesures urgentes et celles d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. L'administrateur convoquera, dans les quinze (15) jours de sa nomination, une assemblée générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts.

12.5. Le Gérant s'engage à ne pas démissionner de sa qualité de gérant de la Société, sauf en cas de cession de ses Actions d'Actionnaire Commandité.

12.6. La Société ne sera pas dissoute en cas de révocation, démission, dissolution ou faillite du Gérant pour autant que ce dernier soit remplacé rapidement par un autre gérant à une assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant.**

13.1. Le Gérant aura la responsabilité exclusive de la gestion des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et il y consacrera, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre par des agents, assistants ou autres employés de la Société, qu'il jugera nécessaire. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence du Gérant.

13.2. Le Gérant aura le droit de déléguer tels pouvoirs spéciaux ou limités et autorités à des personnes habilitées à cet effet.

13.3. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

#### **Art. 14. Indemnisation du gérant.**

14.1. Le Gérant ne sera pas responsable vis-à-vis de la Société de toute perte en relation avec les services à effectuer par lui sauf à l'égard de toute question découlant de sa négligence grave ou faute intentionnelle.

14.2. La Société indemnifiera le Gérant et tout gérant, dirigeant, agent ou employé du Gérant et ses ayants droit ou successeurs, ou toute autre personne, entreprise ou société à qui le Gérant a confié des tâches en rapport avec les activités de la Société, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être partie en raison du fait d'être ou d'avoir été un gérant, dirigeant, agent ou employé du Gérant ou, à la demande du Gérant, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et dont il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en ce qui concerne les questions pour lesquelles il sera finalement jugé dans telle action ou procès, comme étant responsable de négligence grave ou de faute intentionnelle.

**Art. 15. Pouvoirs de signature.** La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par le Gérant.

#### **Art. 16. Conseil de surveillance.**

16.1. Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Surveillance») à moins qu'un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés externes soient nommés, dans quel cas il n'y aura pas de Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période d'un (1) an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

16.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur telle matière que le Gérant déterminera et peut autoriser toute action du Gérant qui pourrait, conformément à la Loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.



16.3. Le Conseil de Surveillance élira parmi ses membres un président (le «Président»).

16.4. Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoquées de temps à autre à la discrétion du Président ou du Gérant. Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg.

16.5. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, telex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique par chaque membre du Conseil de Surveillance. Un avis séparé ne sera pas requis pour les réunions tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

16.6. Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, telex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

16.7. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Toute réunion tenue par téléphone ou vidéo conférence devra être initiée de Luxembourg.

16.8. Les résolutions seront adoptées si elles sont prises à la majorité des membres présents à telle réunion soit en personne ou par mandataire.

#### **Art. 17. Exercice comptable - Comptes.**

17.1. L'exercice comptable de la Société (l'«Exercice Comptable») commencera le premier janvier de chaque année et se terminera (et ce inclus) le trente-et-un décembre de la même année.

17.2. Le Gérant préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiée, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en Euro. Les comptes incluant le rapport du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, sera remis à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

#### **Art. 18. Réserve légale - Paiement de dividendes.**

18.1. Cinq pour cent (5%) seront déduits du bénéfice annuel net de la Société et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit de la Société (à l'exclusion de toute prime d'émission).

18.2. Après déduction du montant attribué à la réserve légale, le solde des bénéfices nets annuels sera à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

18.3. Des dividendes intérimaires peuvent, aux conditions prévues par la Loi, être payés sur décision du Gérant conformément aux présents Statuts.

18.4. Les distributions seront versées en Euro ou en toute autre monnaie ou par attribution gratuite d'Actions de la Société ou encore en nature comme déterminé par le Gérant et seront payées au moment qui sera déterminé par le Gérant.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1. La Société sera liquidée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires acceptant la dissolution de la Société.

19.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Art. 20. Modifications des statuts.**

20.1. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre moyennant approbation de l'Actionnaire Commandité par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, dans le respect des exigences de quorum et de vote ci-après.

20.2. L'assemblée ne délibérera valablement que si des Actionnaires détenant au moins la moitié (1/2) en valeur nominale du capital émis sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts ainsi que, si applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par avis publiés deux fois à intervalle de quinze (15) jours au moins, la dernière étant publiée quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation

reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'au deux tiers (2/3) au moins des votes des Actions présentes ou représentées à telles assemblées.

#### **Art. 21. Avis.**

21.1. Les avis qui peuvent être ou qui sont requis en vertu des présentes par un Actionnaire à un autre doivent être par écrit et remis ou envoyés par télécopie, à l'Actionnaire concerné à l'adresse indiquée dans le registre des Actions nominatives ou à toute autre adresse qui pourra être désignée par un autre Actionnaire, par notification adressée à la Société.

21.2.

(a) en cas de livraison, par livraison si elle est effectuée entre 9h et 17h un jour ouvrable et, si elle s'effectue en dehors de ces heures, au moment où ces heures re-débutent le premier jour ouvrable suivant la livraison;

(b) dans le cas d'une transmission par télécopie, si le jour de la transmission n'est pas un jour ouvrable ou si la transmission a lieu un jour ouvrable après 17h, elle sera effectuée à 9h le premier jour ouvrable suivant la transmission de l'avis.

21.3. Pour prouver ce service, il suffit de prouver que l'avis a été correctement adressé et laissé ou envoyé par télécopieur à l'endroit où il a été ainsi adressé.

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier Exercice Comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire la totalité du capital comme suit:

- |   |   |
|---|---|
| 1. VQ One S.à r.l., préqualifiée quarante mille . . . . . | 40.000 Actions d'Actionnaire Commandité |
| 2. M. Wael SANYOURA, préqualifié une . . . . .            | 1 Action d'Actionnaires Commanditaires  |

Toutes les Actions ont été libérées à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille et un euros (40.001 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées à l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés commerciales ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).

2.- Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

a) Madame Claire-Hélène DUPONT, Employée Privée, née le 14 juillet 1983, à Vitry-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

b) Madame Valérie POSS, Employée Privée, née le 2 août 1965, à Algrange (France), avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; et

c) Monsieur Lorenzo RAFFAGHELLO, Employé Privé, né le 4 novembre 1968, à Genova (Italie), avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Les membres du Conseil de Surveillance n'auront droit à aucune rémunération.

3.- Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits représentants des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055731/673.

(140063471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

### **FEIERBLUMM Productions a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7590 Beringen, 45, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 7.559.

#### **REFONTE DE STATUTS**

Entre les soussignés:

1. Sacha BACHIM, psychologue diplômé, psychothérapeute de nationalité luxembourgeoise, 15, Blvd Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg

2. Yasin ÖZEN, indépendant de nationalité luxembourgeoise, 5, a Laichent, L-8715 Everlange

3. Paul KOHN, fonctionnaire de nationalité luxembourgeoise, 37, rue Basse, L-7307 Steinsel

4. Nora WENNER, fonctionnaire de nationalité luxembourgeoise, 21, rue Joseph Hess, L-1732 Luxembourg

et tous les membres actuels sont modifiés les statuts de l'association sans but lucratif FEIERBLUMM Productions a.s.b.l. (RCS Luxembourg: 7559) tels que publiés au Mémorial C le 8 septembre 2009, No. 1728 Page 82940.

#### **I. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association porte la dénomination de FEIERBLUMM Productions a.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Tous les membres présents et ceux qui seront admis par la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur éventuels établis ultérieurement.

**Art. 2. Siège.** L'association a son siège social au Luxembourg, 45, rue de la Gare, 7590 Beringen. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** L'association a pour objet de rassembler des personnes afin de créer une plateforme d'échange créatif, de réaliser des projets artistiques et de soutenir la réalisation de projets artistiques.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

#### **II. Membres**

**Art. 5.** L'association comprend:

- des membres effectifs
- des membres donateurs
- des membres honoraires

Le nombre de membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à quatre.

**Art. 6.** Peuvent devenir membres effectifs des personnes physiques ou morales admises par cooptation du comité à la suite d'une demande écrite ou verbale. L'admission ne sera effective qu'après cotisation effectuée.

**Art. 6.1.** La cotisation annuelle sera fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 1000 euros.

**Art. 6.2.** Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

**Art. 7.** Peuvent devenir membres donateurs des personnes physiques ou morales qui soutiennent l'association par un don.

**Art. 8.** Peut être admise comme membre honoraire toute personne physique ou morale par le comité en raison de son soutien à l'association ou ses objets.

**Art. 9.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission de membres est décidée souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

**Art. 10.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au comité.

**Art. 11.** L'exclusion de tout membre peut être formulée par le comité et prononcée définitivement par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association,
- si d'une manière quelconque il a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association.

**Art. 11.1.** A partir de l'exclusion formulée par le comité, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale, le membre dont l'exclusion est envisagée, sera suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

### III. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée et représentée par un conseil d'administration également dénommé comité. Il est composé de quatre membres effectifs au moins, votés par les membres effectifs à l'assemblée générale pour un terme d'un an. Les membres du comité sont rééligibles.

**Art. 12.1.** Le comité exécutif se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier au moins. Le comité exécutif peut instaurer de nouveaux postes si nécessaire.

**Art. 12.2.** Chaque membre effectif, désirant devenir membre du comité, est tenu de déposer sa candidature auprès du comité.

**Art. 13.** Le comité exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Il gère les finances de l'association.

**Art. 14.** Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de tiers, la signature d'un membre du comité exécutif est nécessaire.

**Art. 15.** Le comité soumet les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour l'exercice suivant pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

**Art. 15.1.** Afin d'examen, l'assemblée désigne au moins un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 16.** Le comité est notamment habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

**Art. 17.** Tout membre du comité pourra être exclu du comité à la majorité de deux tiers des voix des membres du comité:

- en cas de manquement important aux obligations attribuées à sa fonction,
- si d'une manière quelconque il a porté gravement atteinte aux Intérêts de l'association.

**Art. 18.** En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être coopté par les membres du comité à la majorité de deux tiers des voix pour le reste de la période de l'exercice social.

**Art. 19.** Tout membre effectif pourra prendre connaissance des activités et des décisions du comité à tout moment.

### IV. Assemblée Générale

**Art. 20.** L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le comité au moins une fois par, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au comité.

**Art. 21.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive ou courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 21.1.** Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 22.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par lettre confiée à la poste ou par courrier électronique.

## V. Modifications des statuts, dissolution, liquidation

**Art. 23.** Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. En cas de dissolution de l'association, le capital social sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Le 11 avril 2014.

Sacha BACHIM / Yasin ÖZEN / Paul KOHN / Nora WENNER.

Référence de publication: 2014055958/91.

(140064409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

### ColKart Investment II SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 185.073.

#### EXTRACT

The corporate object of the Partnership has been amended on 10 April 2014 as follows:

The object of the Partnership is (i) the direct or indirect holding of a participation in ColKart S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.985 (as its name or registered office may change from time to time) ("MasterLuxco") or its wholly owned subsidiaries in case of liquidation, restructuring, amalgamation or similar event of MasterLuxco, and (ii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal thereof. The Partnership may enter into any agreements relating thereto and the financing thereof.

In this respect, the Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

The Partnership may grant assistance and lend funds to its affiliated entities, MasterLuxco or the affiliated entities thereof. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of ColKart Investment S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.194 (as its name or registered office may change from time to time) ("ColKart") or the affiliated companies thereof. The Partnership may further mortgage, pledge, Transfer, Encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Partnership may carry out any other transactions which directly or indirectly further or relate to its purpose.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'objet de la Société a été modifié le 10 avril 2014 comme suit:

L'objet de la Société est (i) la détention directe ou indirecte d'une participation dans ColKart S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 181.985 (tel que sa dénomination ou siège social pourrait être amené à changer) («MasterLuxco») ou ses filiales à cent pour cent en cas de liquidation, restructuration, fusion ou événement similaire de MasterLuxco et (ii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à ces activités et leur financement.

A cet égard, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses sociétés affiliées, ColKart ou ses sociétés affiliées. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ColKart Investment S.C.S., une société en commandite simple gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 183.194 (tel que sa dénomination ou siège social pourrait être amené à changer) («ColKart») du ou de ses sociétés affiliées. La Société pourra également hypothéquer, gager, Transférer, Grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014055883/50.

(140064272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

## **MBFJ, Modellbunnfrënn Jonglënster, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6124 Junglinster, 2, Op der Diert.

R.C.S. Luxembourg F 9.932.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Pierre Karges, fonctionnaire d'état, L-6124 Junglinster, 2, op der Diert,
- 2) Alain Kap, employé privé, D-54439 Saarburg, Kammerforststrasse 3A,
- 3) Claude Fandel, employé privé, L-8215 Mamer, 13, rue Belle-Vue,

tous de nationalité luxembourgeoise, ainsi que tous ceux, en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une Association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège.** L'Association est dénommée Modellbunnfrënn Jonglënster (MBFJ).

Son siège est fixé à L-6124 Junglinster, 2, op der Diert, et pourra être changé après attribution d'un local approprié sur simple décision du comité.

**Art. 2. Objet.** L'Association a pour objet de promouvoir et de propager parmi ses membres ainsi que dans le grand public, le modélisme ferroviaire et tout ce qui s'y rapporte, notamment la réalisation de maquettes et de modules ferroviaires ainsi que l'entretien de relations amicales entre ses membres et d'autres associations ferroviaires.

**Art. 3. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions.** L'Association se compose de membres actifs et passifs, ci-après dénommés membres, disposant du droit de vote, et de membres d'honneur. Le titre de membre d'honneur est conféré par l'assemblée générale sur proposition du comité. Les membres d'honneur ont le droit d'assister sans droit de vote aux assemblées générales. Peut devenir membre toute personne physique ou morale ayant posé sa candidature auprès du comité.

L'admission du nouveau membre est soumise à l'obligation d'être membre de la NMRA (National Model Railroad Association) et/ou du FREMO (Freundeskreis Europäischer Modellbahner) et à l'agrément du comité, qui peut refuser une admission sans devoir donner des motivations.

La qualité de membre se perd par:

- la démission du membre,
- le non-paiement de la cotisation annuelle, au plus tard 2 mois après l'échéance, et
- l'exclusion prononcée par l'assemblée générale au cas où le membre a fait preuve d'un comportement particulièrement grave contraire aux intérêts de l'Association.

Les membres démissionnaires doivent rendre tous les biens appartenant à l'Association.

**Art. 4. Administration.** L'administration de l'Association s'exerce à travers ses organes, qui sont:

- l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire;
- le comité.

**Art. 5. L'assemblée générale.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Elle se réunira chaque année dans le premier trimestre et peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés par la loi du 21 avril 1928 et pour:

- la fixation de la cotisation annuelle;
- l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité;
- la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets figurant à l'ordre du jour qui sera arrêté par le comité et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée n'en décide autrement.

Les convocations pour les assemblées générales doivent se faire au moins quinze jours à l'avance par courriel, lettre simple ou lettre recommandée.

Les interpellations individuelles doivent être soumises au comité au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale.

Le vote à l'assemblée générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans que le nombre de mandats par membre ne puisse dépasser 1 (un) mandat.

L'assemblée générale décide si le vote aura lieu à main levée ou au secret.

En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.



**Art. 6. Le comité.** L'Association est administrée par un comité qui se compose de membres, dont le nombre est fixé selon les besoins de l'Association, sans toutefois pouvoir dépasser 7 (sept). Les membres du comité sont élus pour une durée de deux ans et sont rééligibles. Seules les personnes étant membres du club depuis plus d'un an peuvent se faire élire membre du comité.

Le comité procède à l'élection d'un président, d'un secrétaire et d'un caissier et à la répartition des différentes fonctions. Les décisions du comité sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le comité peut, le cas échéant, s'adjoindre un ou plusieurs membres de l'Association ou externes, en tant que conseillers.

**Art. 7. Gestion.** Le comité convoque l'assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'Association sont signés et contresignés respectivement par le président et le secrétaire ou leurs remplaçants.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président ou le secrétaire. Après la fin de chaque exercice, qui est la fin de l'année civile, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au comité.

**Art. 8. Modification des statuts.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi organique du 21 avril 1928.

**Art. 9. Dissolution de l'Association.** La dissolution de l'Association est prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin, en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928. La liquidation des biens sera faite en faveur d'un club ferroviaire luxembourgeois en liaison amicale. A défaut, l'assemblée générale détermine le bénéficiaire des biens de l'Association.

Fait à Junglinster, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014056086/77.

(140064551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

#### **GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 mars 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Leclercq, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Eugenio Berenga, administrateur A, avec adresse au 9, Corso Matteotti, 20121 Milan, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 août 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 août 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014056561/18.

(140065130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

#### **Nika-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.

R.C.S. Luxembourg B 88.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014056724/11.

(140065283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---